

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 19 juillet 2016, les ordonnances suivantes :

- **C-4.1**, o. 106 déterminant l'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine;
- **C-4.1**, o. 107 déterminant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 108 déterminant l'établissement d'un aménagement cyclable sur la rue Marquette entre la rue Gilford et la rue Rachel.

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 22 juillet 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M^o Claude Groulx

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Claude Groulx, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance extraordinaire du 19 juillet 2016 a paru le 22 juillet 2016 dans le journal *Le Devoir* et a été affiché au bureau d’arrondissement le même jour.

Montréal, le 22 juillet 2016

Le secrétaire d’arrondissement,

M^e Claude Groulx